



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AMBITION NUMÉRIQUE

2023-2027



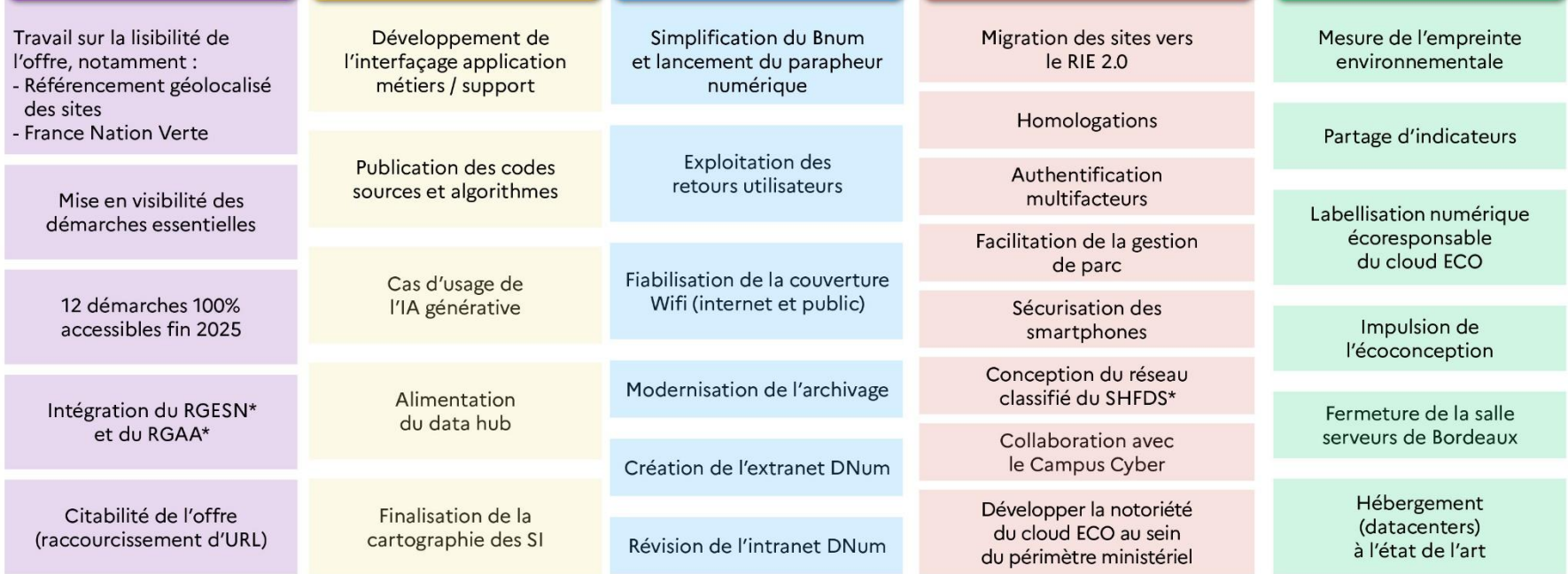
AMBITION
NUMÉRIQUE
 2023-2027

UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE, SÉCURISÉ ET PERFORMANT, AU SERVICE DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

NOTRE AMBITION



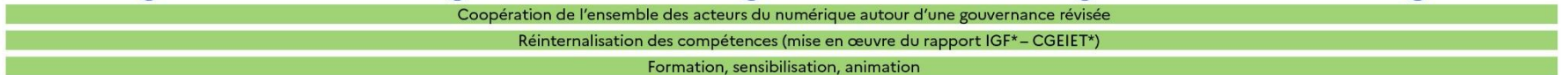
NOS PROJETS



EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC NOS FEUILLES DE ROUTE



NOTRE DÉMARCHE



* Référentiel général d'écoconception de services numériques. * Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. * Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité. * Service public écoresponsable. * Inspection générale des finances. * Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Ambition numérique 2023-2027

à la mémoire d'Emmanuel Ihry
adjoint à la cheffe du département du pilotage de la transformation numérique
qui nous a quittés en 2023 après avoir initié les travaux et contribué à la réalisation de ce document.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Éditorial..... | 1 |
| Le numérique pour l'écologie : une ambition collective..... | 2 |
| Les 5 piliers de l'ambition numérique..... | 3 |
| # Des sites et des démarches en ligne accessibles pilotés par l'impact, utiles, utilisables et utilisés par les usagers, les entreprises, les territoires..... | 3 |
| # Un numérique innovant s'appuyant sur les données pour outiller la transition écologique et appuyer l'action et les décideurs métiers | 5 |
| # Des services et des outils simples et efficaces pour les agents..... | 7 |
| # Un numérique opérationnel, résilient et sécurisé | 9 |
| # Un numérique exemplaire en matière d'écoresponsabilité | 11 |
| Les moyens permettant de concrétiser cette ambition numérique..... | 13 |
| La mise en œuvre de l'ambition numérique | 15 |
| Glossaire | 16 |

Éditorial



Guillaume Leforestier
Secrétaire général

L'ambition numérique 2023-2027 de nos ministères s'inscrit naturellement dans la continuité de la précédente et, forte de son bilan, conforte ou impulse de nouveaux chantiers.

Cette ambition se veut claire, explicitant notre action, nos priorités et permettant de nous engager collectivement pour répondre aux enjeux qui nous attendent.

Elle est porteuse d'un **numérique pour l'écologie**, au service de nos politiques publiques, du programme France Nation Verte et de la stratégie interministérielle du numérique, et d'un **numérique utile, utilisable, utilisé**, qui répond aux attentes des agents, des citoyens, des entreprises et des collectivités.

L'ambition numérique 2023-2027 a été construite par notre direction du numérique en coordination étroite avec les directions générales, opérateurs et services déconcentrés de nos ministères, qu'elle engage et auxquels elle a d'abord vocation à bénéficier.

Elle nous place à l'écoute permanente de notre environnement et traduit la démarche d'hospitalité numérique qui nous anime et nous conduit à chercher comment améliorer le service proposé, le rendre plus accessible et toujours mieux répondre aux besoins exprimés.

A la fois **stratégique et opérationnelle**, l'ambition numérique 2023-2027 entend accompagner le déploiement de nos politiques publiques, répondre aux attentes des territoires et des usagers et susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs métiers.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

Guillaume Leforestier

Le numérique pour l'écologie : une ambition collective

Une ambition numérique qui fédère l'ensemble des agents et acteurs du numérique...

Tous les agents de nos ministères sont à la fois acteurs et bénéficiaires de cette ambition numérique, qui s'adresse à tous.

... co-construite et mise en œuvre avec les directions générales, les opérateurs, les services déconcentrés...

L'ambition de nos ministères inclut naturellement tous les services, services déconcentrés, opérateurs et administration centrale, en tant que bénéficiaires, apporteurs de solutions, porteurs de projets.

... à laquelle se rattache un ensemble de feuilles de route cohérent...

De nombreuses feuilles de route (accessibilité, données, algorithmes et codes sources, intelligence artificielle, accompagnement de la transformation numérique, sécurité des systèmes d'information, numérique écoresponsable, service public écoresponsable...), notamment issues de l'ambition numérique 2018-2022, sont en cours, en précisent le cadre stratégique et servent les objectifs de cette nouvelle période.

... et qui a vocation à s'ouvrir à l'interministériel

L'affirmation de cette nouvelle ambition numérique permet de renforcer les collaborations interministérielles, notamment dans le cadre de la planification écologique France Nation Verte et avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM), comme d'impulser les expérimentations locales entre administrations.

Les 5 piliers de l'ambition numérique

Des sites et des démarches en ligne pilotés par l'impact, accessibles, utiles, utilisables et utilisés par les usagers, les entreprises, les territoires

Une offre utile, simple d'utilisation et clairement identifiée

*Faciliter l'accès aux sites et services de nos ministères :
- projet de référencement géolocalisé des sites.*

Améliorer la visibilité et la citabilité des sites de nos ministères, notamment via le raccourcissement des URL.

12 démarches essentielles 100% accessibles fin 2025.

La qualité de l'information et la facilitation des démarches sont une composante majeure du service rendu au public. Pour appuyer ce service, il convient de faciliter l'accès aux sites web et aux démarches en ligne en améliorant la lisibilité et le référencement de l'offre proposée aux utilisateurs, grand public comme professionnels. Il convient également de mesurer l'impact de ces services sur les comportements des usagers pour s'assurer de la pertinence des actions mises en place. Un portail permettra de trouver d'un coup d'œil l'ensemble des ressources disponibles, sous forme de bouquets thématiques cohérents. Le référencement géolocalisé des sites renseignera sur les solutions écologiques et énergétiques proposées au niveau national et spécifiquement autour du lieu où se trouve l'utilisateur. En complément, pour faciliter la lisibilité des usagers et leur prise en main des démarches administratives portées par nos ministères, les démarches essentielles feront l'objet d'une mise en visibilité particulière sur les pages existantes ecologie.gouv.fr/demarches.

Dans le même esprit, proposer de raccourcir les URL de ces sites, notamment les pages intérieures, ou issues de recherches, permettrait une meilleure visibilité et citabilité de notre offre.

Enfin, pour faciliter l'utilisation des sites et favoriser l'adhésion de tous les utilisateurs, il convient également de concevoir des services proposant des parcours utilisateurs répondant aux besoins, pensés et conçus pour être intuitifs, accessibles et faciles à prendre en main. Un effort particulier sera porté sur les douze démarches proposées par nos ministères parmi les démarches essentielles de l'Etat, avec l'objectif fixé d'une accessibilité à 100% d'ici fin 2025.

Ces actions s'inscrivent dans la démarche de rationalisation des sites ministériels portée par le Service d'information du Gouvernement.

Inclure tous les publics potentiels, dans leur diversité, notamment ceux peu à l'aise avec les outils informatiques

Proposer des sites en pleine conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

Les sites et démarches doivent s'adresser à tous les publics, quels que soient leur âge, leur localisation sur le territoire ou leur appétence pour les outils informatiques.

En particulier, il convient que les sites soient en pleine conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), en prenant en compte ses recommandations dès la conception et en opérant des refontes de sites ne satisfaisant pas ses exigences. Un accent doit également être porté sur l'accompagnement des utilisateurs dans leurs usages ou leur navigation, en proposant notamment des aides en ligne ou des chats.

De la même manière, proposer des sites ne nécessitant pas chez l'utilisateur un équipement « dernier cri » ou un très haut débit permet d'inclure les publics les plus éloignés du numérique.

Une qualité de service reposant sur le recueil et la prise en compte des avis des usagers, des entreprises, des collectivités

Proposer un bouton "Je contribue à l'amélioration de ce site" ou "Je donne mon avis" sur tous les sites de nos ministères.

Enfin, il convient de placer l'ergonomie et la qualité de l'expérience utilisateur au cœur des préoccupations, en systématisant le recueil des retours utilisateurs, via par exemple l'insertion d'un bouton "Je contribue à l'amélioration de ce site", en mesurant la satisfaction et en mettant en œuvre des actions efficaces visant à améliorer cette expérience.

Un numérique innovant s'appuyant sur les données pour outiller la transition écologique et appuyer l'action et les décideurs métiers

Renforcer la culture de valorisation de la donnée, faire vivre les communautés de producteurs et d'utilisateurs

Développer les interfaçages entre applications métiers ou support de nos ministères pour fluidifier les partages de données.

Les activités numériques de nos ministères génèrent de grandes quantités de données, qui ont vocation à être exploitées, notamment par nos entités dans l'exercice de leurs missions. La plupart d'entre elles doivent également être diffusées au grand public, dans un souci d'information et de transparence de l'action publique, selon l'article 7 de la charte de l'environnement. L'ouverture de ces données permet également d'alimenter le vaste écosystème de nos partenaires publics et privés et de leur permettre de développer des services complémentaires à ceux développés par l'État.

Afin de produire et d'exploiter au mieux ces ressources, il est nécessaire, en interne, de sensibiliser les services et les agents aux bénéfices de la donnée, de leur permettre de partager la connaissance et de valoriser leurs territoires. Pour cela, il convient d'offrir aux services les moyens techniques, grâce notamment au déploiement de référentiels partagés et d'interfaçages entre applications, ainsi que les moyens humains de valoriser et de partager les données qu'ils produisent. Il convient par ailleurs de faire vivre les communautés de producteurs et d'utilisateurs (opérateurs, services déconcentrés, directions générales...).

Pour le public, il est nécessaire de fournir un portail unique facilement identifiable permettant l'accès aux nombreuses données détenues par les services pouvant être publiées et de faciliter leur utilisation grâce à des formats unifiés, une documentation exhaustive et des outils de visualisation.

Faciliter l'utilisation de la donnée et des codes sources pour anticiper, aider à la décision, maîtriser les risques

L'utilisation des données produites doit également permettre aux entités de nos ministères, tels que les services connaissance, prospective des DREAL ou les opérateurs, par exemple d'évaluer les risques liés aux aléas naturels ou industriels, les impacts et les bénéfices de la mise en œuvre des politiques publiques ou des aménagements sur le territoire. Pour cela, l'utilisation de référentiels numériques standardisés, la disponibilité, l'actualité et la qualité des données sont primordiales, de même que la mise en

œuvre d'outils de cartographie, de visualisation et de modélisation permettant de les exploiter selon divers scénarii.

Faire émerger les projets innovants

Utiliser les possibilités de l'intelligence artificielle pour analyser les signaux faibles, identifier les comportements anormaux sur les sites, aider à détecter les fraudes, ou analyser des remontées utilisateurs.

Au-delà de l'aide à la décision et de l'anticipation, les grands volumes de données peuvent être mis à profit pour faire émerger des projets innovants, développant par exemple les usages de l'intelligence artificielle générative, de façon maîtrisée et responsable, pour des applications concrètes allant de l'aide à l'identification des fraudes à l'analyse des retours utilisateurs. L'analyse de signaux faibles permettra également de faciliter l'aide à la décision. Il convient dans ce cadre de partager les méthodes et bonnes pratiques, de sensibiliser et de former les publics, et d'impliquer les acteurs locaux.

Concevoir les produits numériques dans une approche orientée donnée et publier les codes sources

Publier largement les données, les algorithmes et les codes sources pour optimiser et partager les actions de nos ministères.

Pour atteindre ces objectifs, les données, en particulier leur mise et maintien en qualité et leurs futures utilisations, doivent être pensées dès la genèse d'un produit numérique, notamment en identifiant les potentielles exploitations métier. L'appui sur les communautés est essentiel à ce niveau pour identifier les utilisations pertinentes ou les freins potentiels liés à leur sensibilité. Parallèlement, les acteurs du numérique doivent être sensibilisés à l'utilisation de données de référence, à l'importance de la qualité des données produites et de la documentation les accompagnant, ainsi qu'à l'intérêt de les partager à un public aussi large que possible via le data hub.

Alimenter le data hub.

L'alimentation du data hub porte l'ambition de récupérer ou synchroniser en quasi-temps réel les gisements de données qui sont créés hors administration centrale (par exemple par les établissements publics sous tutelle de nos ministères), afin de permettre la fouille de données, le data mesh, etc. Le partage des algorithmes et des codes sources permet également d'optimiser les développements et d'apporter de la transparence dans l'action publique.

Des services et des outils simples et efficaces pour les agents

Un environnement de travail sans couture, accessible en mobilité et permettant le travail collaboratif en interne et en externe

L'environnement de travail numérique (ETN) constitue le socle mis à disposition de tous les agents, leur permettant au quotidien d'accéder à l'ensemble des applications et données pour réaliser leurs missions.

Sauf exception, les agents disposent d'un poste de travail portable et, très souvent, d'un équipement de type smartphone.

Concernant les outils, les solutions collaboratives et de communication ont considérablement évolué au cours des dernières années et les agents ont notamment accès à plusieurs solutions de webconférence, discussion, messagerie, partage et coédition de documents. L'offre étant parfois multiple, il appartient à chacun d'utiliser ceux qui lui semblent les plus adaptés au contexte d'un projet.

Poursuivre les travaux sur l'environnement de travail numérique par la simplification du Bureau numérique (BNum), la révision de l'intranet et la création d'un espace extranet de la Direction du numérique (DNum).

Le Bureau numérique (Bnum) est la solution proposée en 2022 pour répondre à ces différents besoins. Les attentes restent cependant toujours fortes vis-à-vis d'un environnement de travail sans couture, accessible en mobilité et permettant le travail collaboratif en interne et en externe. La poursuite des actions engagées sur l'ETN doit faire en sorte que ce dernier devienne un élément familier et central au cœur de l'écosystème numérique des agents, au service de leurs missions. Ces travaux doivent s'accompagner d'une réflexion d'ensemble pour simplifier l'offre bureautique et les outils de communication, par exemple sur le bénéfice à conserver des serveurs de fichiers locaux, sur la suite bureautique à privilégier, sur la solution de webconférence à promouvoir.

En parallèle, d'autres actions seront lancées pour faciliter le quotidien numérique, portant par exemple sur les sites intranet et extranet de la Direction du numérique ou le raccourcissement des URL.

Enfin, un accompagnement vis-à-vis des agents et des services informatiques de proximité doit être proposé. Il s'agit pour les agents de faire en sorte qu'ils maîtrisent cet environnement et adoptent des pratiques vertueuses facilitant les partages, la sobriété numérique, l'interopérabilité des documents produits. Le soutien de proximité et les formations offertes aux agents sont des leviers à favoriser pour réussir cette ambition. Pour les équipes informatiques locales, il s'agit de connaître la cible à atteindre et d'orienter leurs stratégies locales en fonction de l'offre de service mise à leur disposition.

Faciliter la mixité des modes de travail et le nomadisme

Le télétravail et le nomadisme se sont fortement développés ces dernières années, occasionnant des progrès notables en ce qui concerne les outils collaboratifs et les fournitures de matériel informatique ou téléphonique.

Pour aller plus loin, il conviendrait de disposer largement de ressources permettant d'organiser des réunions hybrides, en présentiel dans une salle de réunion et en distanciel, de pouvoir accéder à l'ensemble de ses applications depuis son smartphone ou sa tablette et d'unifier les politiques réseau et wifi pour simplifier les connexions sur les multiples sites géographiques de nos ministères, pour les agents nomades comme pour les visiteurs.

Généraliser et fiabiliser le réseau wifi pour les agents comme pour les visiteurs.

En parallèle, la question de disposer d'espaces physiques pour le travail collaboratif sur les sites sera approfondie.

Enfin, il s'agit également d'intégrer les besoins des agents effectuant des visites terrain avec du matériel nomade.

Fluidifier et simplifier la gestion des tâches quotidiennes

Les outils mis à disposition des agents doivent être une aide à la réalisation de leurs tâches au quotidien, de façon à libérer les énergies au profit des métiers.

Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'une part d'améliorer les applications généralistes et de disposer d'applications efficaces pour les actes de gestion courants avec par exemple le lancement du parapheur numérique. D'autre part, il s'agit également de renforcer l'acculturation générale des agents au numérique et à ses constantes évolutions et de proposer des ressources variées de formation à ces outils.

Déployer largement le parapheur numérique, simplifiant la transmission, le suivi, la recherche et l'archivage des courriers produits par les services.

Un numérique opérationnel, résilient et sécurisé

Renforcer la résilience et la robustesse des infrastructures nationales

Développer la notoriété du cloud Eco au sein du périmètre ministériel.

Fournir un environnement numérique de qualité passe en premier lieu par la fiabilité des infrastructures nationales. Il s'agit notamment de veiller à la redondance des liens vers internet et de poursuivre la montée en puissance de la stratégie cloud ministérielle, en développant la notoriété du cloud Eco au sein du périmètre ministériel, en accueillant des systèmes d'information (SI) tiers de nos ministères et de leurs opérateurs et en accentuant parallèlement la recherche de convergence et complémentarité avec Pi et Nubo.

Simplifier la gestion quotidienne des infrastructures locales et des postes de travail

Faciliter la gestion du parc de matériel informatique par le partage d'une trajectoire commune.

Les infrastructures locales doivent également être mises ou maintenues à niveau sur tous les sites, quel que soit leur territoire d'implantation. Il convient d'une part, lorsque cela est nécessaire, d'améliorer les débits des réseaux, notamment grâce à l'amélioration du réseau interministériel et la migration des sites vers le RIE 2.0. D'autre part, il est possible de mettre en œuvre une série d'actions complémentaires permettant de simplifier les tâches des services de proximité, de libérer ainsi du temps pour des sujets à plus forte valeur ajoutée, et de diminuer les coûts d'exploitation et d'infogérance.

Poursuivre le programme de migration « Move to cloud ».

Ainsi, l'accès à l'hébergement cloud centralisé sera proposé en remplacement des serveurs locaux pour simplifier les procédures et sécuriser les stockages. Les processus de déploiement initial du poste de travail et de maintenance tout au long du cycle de vie, via notamment le service « Active directory », pourront être optimisés. Une trajectoire commune pour les postes de travail, les matériels nomades, la téléphonie ou pour les infrastructures locales pourrait être partagée, au regard des orientations nationales pour faciliter la gestion du parc.

À la faveur de la fermeture de la salle serveurs de Bordeaux, nos ministères vont migrer vers le Cloud Eco la quasi-totalité des outils, services et processus qui fonctionnaient à Bordeaux.

Partager largement une solution pour faciliter l'archivage des documents.

Enfin, il conviendra également de proposer largement une solution d'archivage des documents. L'archivage est ainsi prévu dès la conception pour l'outil parapeur numérique du Bnum.

Poursuivre la prise en compte du risque cyber de manière transverse

Généraliser l'homologation sécurité des sites et produits numériques de nos ministères et mettre en place une authentification renforcée pour sécuriser les sites et services le nécessitant.

Disposer d'infrastructures sécurisées et proposer des sites ou démarches fiables implique de maîtriser les risques liés à la cybersécurité. Pour cela, une veille sur ces risques et sur les solutions à mettre en œuvre pour les limiter sera réalisée.

Il s'agit également de partager les enseignements tirés de cette veille avec les agents pour leurs activités quotidiennes, et plus spécifiquement avec les agents chargés d'infrastructures ou de services numériques pour que la maîtrise de ces risques soit intégrée aux études et développements dès le démarrage des projets, puis aux actions de maintenance.

Accélérer le décommissionnement des applications obsolètes.

Par ailleurs, le décommissionnement des applications obsolètes ou inutilisées sera accéléré, afin de diminuer le risque cyber et d'améliorer l'impact énergétique du numérique.

Enfin, la sécurisation renforcée des terminaux utilisés, ordinateurs et surtout téléphones portables, la mise en œuvre de l'authentification multifacteurs et de l'homologation sécurité des sites et services de nos ministères seront entrepris pour les fonctions le nécessitant.

Concevoir un réseau classifié pour le SHFDS, mettre en œuvre le projet « résilience internet écologie » pour le suivi des pannes et alertes, se rapprocher du Campus Cyber pour renforcer la sécurité des actions de nos ministères.

La conception et la mise en service d'un réseau classifié pour le Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS) du ministère et le rapprochement avec le Campus Cyber sont en cours pour aider à faire face aux risques de cybermalveillance.

Un numérique exemplaire en matière d'écoresponsabilité

Être exemplaire en matière d'écoconception de produits et de sobriété

Poursuivre les actions sur l'écoconception en généralisant la mesure de l'empreinte environnementale des actions numériques de la Direction du numérique et en partageant l'évolution de ses indicateurs.

Nos ministères doivent être exemplaires en matière d'écoresponsabilité, ce qui s'applique naturellement au domaine numérique. Intégrer les concepts d'écoconception et de sobriété tout au long du cycle de vie d'un site ou d'une démarche est une priorité. Pour cela, il s'agit d'intégrer le coût environnemental de l'intégralité du cycle de vie dans l'analyse coût - bénéfice du développement ou du maintien d'un produit, de chercher à limiter ce coût et de décommissionner les produits obsolètes ou inutilisés. Il s'agit également de penser et concevoir les produits pour qu'ils soient utilisés sur du matériel non nécessairement à la pointe de la technologie et ainsi ne pas encourager une fuite en avant technologique du côté des usagers, préjudiciable à l'environnement.

Etablir un bilan carbone et énergétique de tous les produits mis à disposition par la Direction du numérique (DNum) permettra d'identifier les produits à marge d'amélioration, et, au terme des cinq années couvertes par cette ambition, de mesurer la progression réalisée par la mise en œuvre des principes d'écoconception. Forte de cette expérience, la Direction du numérique pourra ensuite accompagner l'extension de cette démarche à l'ensemble de nos ministères et la partager avec l'interministériel.

Décommissionner les produits et matériels obsolètes, comme par exemple la salle serveurs du site Bordeaux, ou obtenir la labellisation du cloud Eco pour diminuer notre empreinte environnementale.

Pour ce faire, elle a conçu et mis en ligne l'outil d'évaluation de l'empreinte environnementale du numérique [NumEcoEval](#) : nos ministères publieront régulièrement la mesure et les tendances que cet outil nous donne pour nos sites et de nos salles informatiques. Elle en a également publié le code source pour qu'il soit largement partagé¹.

Enfin, la sobriété engage également les serveurs hébergeant les sites et produits que nous proposons. Le décommissionnement de la salle du site de Bordeaux, le maintien à l'état de l'art des hébergements et la labellisation numérique responsable du cloud Eco permettront de diminuer notre empreinte environnementale, renforçant la reconnaissance institutionnelle de nos ministères.

¹ <https://gitlab-forge.din.developpement-durable.gouv.fr/pub/numeco/m4g>

Adopter des politiques d'achats responsables et adapter le cycle de vie des équipements

Du point de vue du matériel utilisé, il s'agit de rendre les achats plus responsables en privilégiant les matériels sobres en énergie, tant lors de leur production que lors de leur utilisation, robustes, en partie reconditionnés, et d'en adapter la maintenance dans l'objectif d'en allonger la durée de vie.

Les achats de prestations, notamment intellectuelles, doivent également passer par des marchés incluant des clauses permettant de retenir des candidats démontrant leur implication dans les démarches de sobriété énergétique et de réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

Accompagner les agents vers des usages efficaces et sobres

Favoriser le réemploi des matériels.

Les agents doivent également être incités à la sobriété numérique au quotidien, tant en ce qui concerne l'utilisation des ressources matérielles (PC, téléphones, papier...) que les actions dématérialisées (envoi de pièces jointes volumineuses, notifications...) dont les impacts peuvent être méconnus.

Des campagnes d'information, de présentation des bonnes pratiques, par exemple sur l'optimisation du nombre de mails envoyés ou des destinataires en copie, et d'alternatives aux usages peu écoresponsables sont prévues pour donner du sens et des moyens d'action. Elles seront complétées par un partage des actions réalisées au niveau de nos ministères et des progrès réalisés sur les principaux indicateurs.

Les moyens permettant de concrétiser cette ambition numérique

Attractivité et fidélisation de la filière numérique

La stratégie RH poursuivie vise l'émergence d'une véritable filière numérique qui pourra bénéficier d'une facilitation des recrutements, avec notamment des rémunérations en phase avec les standards du marché, d'un accompagnement des parcours professionnels au sein de nos ministères voire de l'État, du développement et du maintien des compétences à l'état de l'art. L'organisation ou la participation à des salons permettra de mettre en avant la richesse et la diversité de nos métiers.

Recruter une soixantaine de nouveaux collaborateurs sur les métiers du numérique, dès 2024.

La réinternalisation des compétences, initiée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) en 2023, sera poursuivie, en tirant tout le parti de la mission IGF-CGEIET sur la filière numérique ; elle nous donnera la capacité de piloter et de prendre en charge, à bon niveau et en toute sécurité, les projets.

Renforcement de l'accompagnement des agents

Au-delà de la filière numérique, l'ensemble des agents pourra bénéficier d'une acculturation aux enjeux et fondamentaux du numérique, à l'usage de la donnée, aux possibilités de l'intelligence artificielle ...

Contribuer au pôle interministériel DINUM-DIESE de compétences numériques.

En complément des services internes visant la diffusion d'une culture commune sur l'usage des outils et des parcours de sensibilisation, formation, voire de professionnalisation, nos ministères seront contributeurs et bénéficiaires du campus numérique mis en place à l'échelon interministériel.

Un point de méthode

L'adoption du mode produit, mis en œuvre notamment via le vaste portefeuille de startups d'État incubées, a permis d'indéniables progrès dans le développement de services numériques : gain de temps, écoute utilisateurs, impact maximisé... La convergence des pratiques continuera à être encouragée, au plus près des besoins des différents bénéficiaires.

Contribuer au chantier « numérique et données » de France Nation Verte et accélérer les projets prioritaires.

Dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, les collaborations inter- et intra-ministérielles seront recherchées : d'une part, avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM) et les autres ministères dans le cadre de la nouvelle stratégie des systèmes d'information de l'État, et d'autre part avec les opérateurs, afin d'encourager les mutualisations, partager les connaissances et

peser dans la sollicitation de financements (cf. fonds FTAP, FAST... voire fonds européens).

Montée en puissance de l'offre

Finaliser la cartographie des SI de nos ministères pour faciliter la gestion et les échanges d'informations et clarifier notre offre.

La rationalisation de l'offre se poursuivra en s'appuyant sur une urbanisation et une connaissance des SI et de la donnée renforcée. Les outils tels que SPOTE, Wiki SI, GUSI ont en effet vocation à être utilisés et alimentés par l'ensemble des services. L'objectif est de gagner collectivement en efficacité et en transparence.

L'offre cloud ministérielle devra pouvoir bénéficier à tous les services et opérateurs de nos ministères, en lien avec les clouds Pi et Nubo.

Développement des réseaux de partenaires

Notre action au quotidien gagnera à s'enrichir des échanges au sein de nos ministères, mais aussi à l'interministériel et avec le monde des entreprises. Le partage des connaissances, des réussites comme des points de progrès, profitera à tous. Au-delà des directeurs de projet, l'animation des communautés pourra profiter à d'autres cibles métiers.

L'identification de points d'entrée uniques, par exemple par métier, objet ou service, pourra être proposée, en vue de capitaliser et d'améliorer ainsi la réactivité, comme la qualité du service rendu. La mise en œuvre de l'extranet de la Direction du numérique servira cet objectif.

Proposer le déploiement en interministériel de certaines de nos solutions numériques.

En lien avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM), nos ministères continueront à mettre à disposition en interministériel certaines de leurs solutions propres, au profit des ministères demandeurs. Le modèle économique de ces prestations devra être défini.

La mise en œuvre de l'ambition numérique

Mettre en place une gouvernance privilégiant la collaboration et le partage

La mise en œuvre de cette nouvelle ambition numérique tirera parti des travaux menés lors de la précédente période. Sa gouvernance et son animation s'appuieront désormais sur :

La gouvernance de l'ambition numérique s'appuiera sur un comité unique, à la fois stratégique et très opérationnel.

- Un comité unique, coprésidé par le Secrétaire général et le Commissaire général au développement durable, chargé de porter la stratégie numérique et données pour l'ensemble de nos ministères. Ce comité traitera, en tant que de besoin, des projets et produits relatifs aux 6 thématiques « se déplacer », « se loger », « préserver », « se nourrir », « produire » et « consommer », ainsi que des projets et produits transverses. Cette gouvernance fera écho à celle de la stratégie interministérielle "numérique et données publiques" ;
- Deux comités spécifiques, l'un relatif à la sécurité des systèmes d'information, l'autre relatif à l'environnement de travail numérique ;
- Les « boards » de la Fabrique numérique, qui seront maintenus dans leur format actuel.

L'association de toutes les entités de nos ministères sera donc poursuivie et renforcée, pour que les structures et les agents se sentent acteurs de cette ambition au quotidien, quel que soit leur métier ou leur situation géographique. Les stratégies de communication et actions d'animation mises en œuvre lors du précédent volet seront poursuivies.

Proposer un pilotage opérationnel autour des feuilles de route

Plusieurs feuilles de route sont nées de l'ambition numérique 2018-2022 comme autant de vues opérationnelles. C'est tout naturellement qu'elles s'inscrivent dans la continuité de ce nouveau volet. Les thématiques qu'elles portent pourront faire l'objet de comités de suivi semestriels, qui contribueront à mesurer les avancées dans chaque domaine et à planifier les actions au long de la période 2023-2027.

Glossaire

Bnum : Bureau numérique – Lien : <https://mel.din.developpement-durable.gouv.fr/>

CGEJET : Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

FAST : Fonds d'accélération des startups d'État et des territoires (DINUM)

FTAP : Fonds pour la transformation de l'action publique (DITP)

GUSI : Outil ministériel pour la gouvernance et l'urbanisation des systèmes d'information
– Lien : <https://carto.gusi.e2.rie.gouv.fr/>

IGF : Inspection générale des finances

Nubo : Offre cloud interministérielle opérée la Direction générale des finances publiques

Pi : Offre cloud interministérielle opérée le Ministère de l'intérieur et des Outre-mer

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RGESN : Référentiel général d'écoconception de services numériques

SI : Système d'information

SHFDS : Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité

SPE : Service public écoresponsable

SPOTE : Catalogue d'offres de produits et services numériques de nos ministères - Lien :
<https://spote.developpement-durable.gouv.fr/>

Wiki SI : Outil de connaissance partagée sur les applications et les données de nos ministères - Lien : <https://wikisi.e2.rie.gouv.fr/wikisi/>